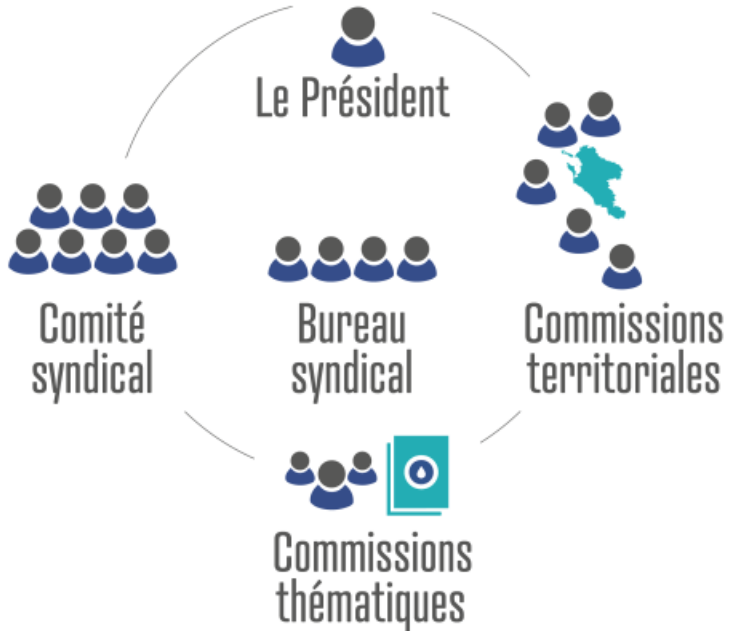
Une organisation au service des territoires

Le comité syndical d'Eau 17 est composé de 115 membres qui représentent les collectivités adhérentes. Ses élus votent les budgets et les tarifs des services. Ils définissent les grandes orientations stratégiques et financières, ils valident les comptes administratifs. Leurs choix sont basés sur les principes de mutualisation et de solidarité.

Notre gouvernance

Une centaine d'élus composent le comité syndical d'Eau 17. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, valide les comptes administratifs d'Eau 17. Ses choix sont basés sur les principes de mutualisation et de solidarité.

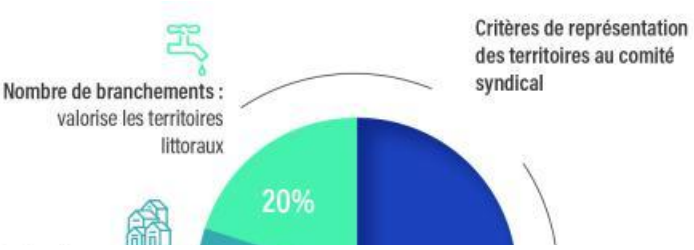


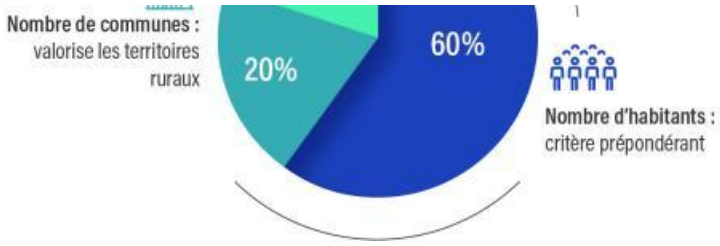
Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité. Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures.

Les commissions territoriales se déroulent au cœur des territoires. Elles permettent d'aller à la rencontre des élus communaux et communautaires. Elles ont pour missions de :

- Définir et exprimer les besoins du territoire,
- Relayer les demandes des communes et des usagers,
- Relayer les informations fournies par Eau 17,
- Participer aux opérations réalisées sur le territoire.

L'équilibre territorial





Eau 17 veille à assurer la représentativité des territoires au cœur de sa gouvernance.

Trois critères permettent de l'organiser :

Le nombre d'habitants (critère prépondérant : 60%)
Le nombre de communes (critère secondaire en faveur des territoires ruraux et faiblement peuplés : 20%)
Le nombre de branchements (critère secondaire en faveur des territoires littoraux dont la population varie fortement selon les saisons : 20%)

Des commissions territoriales au cœur de la gouvernance d'Eau 17

En complément de ses organes de décision institutionnels, Eau 17 a placé au cœur de sa gouvernance des commissions territoriales pour rester proche des élus locaux et des besoins de leur secteur. C'est ainsi que chaque commune a désigné son représentant (maire ou conseiller municipal) pour porter la voix de son territoire, relayer celle de ses usagers aux élus membres du bureau syndical et aux services d'Eau 17.

Ces instances de proximité sont calquées sur les intercommunalités et se déroulent soit au siège de l'EPCI, soit dans l'une de ses communes. Pour les territoires les plus étendus - Haute-Saintonge et Vals de Saintonge - elles ont été découpées en deux voire trois pour être au plus proche des besoins locaux.

Les commissions, présidées par un membre du bureau syndical, sont animées par les services d'Eau 17. Elles sont organisées majoritairement au printemps et à l'automne mais peuvent se réunir sur demande de ses membres pour un enjeu spécifique.

Des commissions thématiques pour répondre à la stratégie

6 commissions thématiques ont été créées pour mettre en œuvre la stratégie validée par les élus d'Eau 17 (cliquez sur ce lien pour découvrir la stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique). Ces instances regroupent des élus volontaires membres du bureau syndical appuyés par les services. Elles sont la déclinaison opérationnelle des axes stratégiques et permettent de répondre aux différents défis.

Contrôle, finances, Systèmes d'Information et Ressources Humaines



Eau du futur



Travaux et suivi des Plans Pluriannuels d’Investissement



Protection de la ressource en eau et lutte contre les pollutions diffuses



Assainissement collectif et non collectif, maîtrise des rejets (commission mixte Eau 17 / RESE)



Communication interne et externe (commission mixte Eau 17 / RESE)

EAU 17

131 cours Genêt

CS 50517 - 17119 Saintes Cedex
05 46 92 72 72